

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2010

**ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES ÉTABLISSEMENTS DE SPECTACLES
CINÉMATOGRAPHIQUES - (n° 2620)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'avant-dernière phrase de l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le texte actuel propose une contribution ne portant que sur les copies en sortie nationale durant les deux premières semaines, ce qui aura pour effets d'accélérer la rotation des films et d'inciter les distributeurs à ne proposer des copies en sortie nationale qu'aux salles les plus rentables.